



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 - Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

N°/Réf. -----0797/FGF

Conakry, le 13 NOV 2023 20.....

A

Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et des Sports.

Objet : Courrier réponse.

Monsieur le Ministre,

Nous accusons réception de vos courriers cités en objet respectivement adressés à la FIFA et à nous-mêmes.

Au-delà de la surprise qu'ils ont suscitée, aussi bien à notre niveau qu'au sein de l'opinion du fait du contenu approximatif et des accusations sans fondement. Leur parution dans la presse ne nous paraît pas être une pratique de bonne collaboration surtout qu'un simple coup de téléphone aurait pu dissiper tous les malentendus.

Cette démarche qui constitue une tentative d'immixtion dans la gestion de la Fédération Guinéenne de Football (FEGUIFOOT), nous a d'autant plus surpris que vous nous plébiscitez il n'y a pas longtemps pour la qualité de la collaboration que nous avons avec votre département.

Pour éclairer l'opinion que votre courrier pourrait désinformer et surtout pour porter à votre attention certains points nous tenons à faire les précisions suivantes.



GRUPE GUICOPRES

Monsieur le Ministre

Le 22 juillet 2023, les membres statutaires ont adopté, à l'unanimité des délégués présents, les statuts de la FEGUIFOOT grâce à l'implication personnelle de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Pour votre information, cette implication gouvernementale a été expressément demandée par le CONOR à la FIFA pour faciliter les discussions sur les statuts.

Cette implication a été saluée par tous les acteurs du football, l'opinion et les membres du CONOR. Elle a conduit à l'adoption des nouveaux statuts et à l'élection par les membres statutaires de la commission électorale et de la commission électorale de recours. Ces deux (2) instances élues sont, comme vous le savez (en votre double qualité d'ancien sportif et de chef du département des sports,) les organes juridictionnels indépendants chargés de la mise en œuvre du processus électoral devant conduire à l'élection du nouveau comité exécutif de la Fédération Guinéenne de Football. Le CONOR n'est donc pas partie prenante du processus d'élection du nouveau comité exécutif de la FEGUIFOOT.

Monsieur le Ministre,

Vous semblez vous offusquer de n'avoir pas été associé au choix de la base vie de l'équipe nationale pour la prochaine CAN en Côte d'Ivoire. Il est donc important de porter à votre connaissance ce qui suit : il n'est pas du ressort du ministère des Sports de valider les infrastructures qui abritent l'équipe nationale participant à une CAN. Ce rôle est dévolu à la Fédération et au sélectionneur national.

C'est pourquoi, en connaissance de cause et en tant qu'institution suprême de gestion du football africain, la CAF, comme il est de coutume, a formellement invité la Fédération Guinéenne de Football

(voir lettre en copie) à visiter ses futures installations (hôtel, terrains d'entraînement et compétition).

Nous démentons l'affirmation suivant laquelle le CONOR a récusé l'hôtel de l'équipe nationale qui est gratuitement mis à sa disposition par la CAF. Au contraire, le CONOR a simplement soulevé des réserves relatives à la sécurité et la quiétude du Sily national.

En tout état de cause, il est impensable, en tant qu'organe de gestion du football et au regard de nos obligations de planification, que nous ne nous assurions pas des meilleures conditions d'hébergement pour le Syli national à cette CAN, au seul motif que la CAN se déroulera après la fin de notre mandat. « Gouverner, c'est prévoir », dit-on.

Nous sommes investis d'un mandat de la FIFA et que nous comptons en exercer la plénitude jusqu'à son terme

Relativement à ce que vous appelez « *engagements que le CONOR aurait pris ou serait en train de prendre auprès de certains partenaires en prélude de la CAN* », faisant certainement allusion au contrat de sponsoring que nous venons de signer avec Orange Guinée pour les quatre prochaines années (et non pas pour les derniers jours de notre mandat), nous réitérons ici notre fierté de mobiliser du financement pour le football guinéen alors même que nous sommes sur le départ.

Monsieur le Ministre

Vous dites que vous n'étiez pas informé de cette signature. Or nous avons adressé une invitation à vous ainsi qu'aux quatre têtes de liste pour l'élection du Comité exécutif.

Permettez-nous de vous rappeler et d'informer l'opinion que ce contrat nous l'avons âprement négocié pendant près d'un an avec responsabilité et pour le bonheur du football guinéen. Nous

considérons que nous méritons de votre part des félicitations pour avoir légué à la FEGUIFOOT, que nous nous apprêtons à quitter, des revenus additionnels d'environ vingt-huit milliards de francs guinéens (28.000.000.000 GNF) sur les quatre prochaines années sans compter le sponsoring apporté par GUICOPRES. A cet égard, la FIFA et la CAF nous ont apporté leurs félicitations parce qu'ils ont trouvé inhabituel qu'un comité de normalisation arrive à conclure deux contrats importants de sponsoring durant son mandat.

Sur cette question, notre interlocuteur est et demeure le prochain Comité exécutif. Notre mandat ne nous impose ni à solliciter votre accord préalable pour nos décisions, ni à les soumettre à votre approbation.

Monsieur le Ministre,

Revenant au processus électoral pour la mise en place du nouveau Comité exécutif, vos suspicions de glissement de calendrier n'ont aucun fondement factuel ou juridique. Un chronogramme validé par la commission électorale et partagé à tous les membres statutaires suit son cours normal sans aucun retard à date. Comme rappelé ci-haut, ledit processus électoral est contrôlé et piloté par la commission électorale et la commission électorale de recours de façon souveraine et en dehors du CONOR.

Nous vous remercions tout de même « *de louer nos efforts ainsi que ceux de la commission électorale et celle de recours pour la mise en œuvre du chronogramme électoral en cours* ».

Quant aux listes, elles sont déjà transmises à la commission électorale pour examen, validation et publication conformément à l'article 12 du Code électoral de la FGF.

Monsieur le Ministre,

Les précisions apportées ci-haut étaient nécessaires pour vous permettre de mieux comprendre non seulement les règles régissant le processus électoral mais aussi les rapports qui lient votre département à la FGF, à la CAF et à la FIFA.

Pour terminer, le CONOR s'abstient d'évoquer ici les nombreux griefs qu'il est en droit de vous faire relatifs notamment aux différentes tentatives d'immixtion de votre part dans la gestion des staffs des différentes équipes nationales.

Vous souhaitant une bonne réception du présent courrier, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente du CONOR
Ancienne Ministre
Mariama DIALLO SY



A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the circular stamp.



Nous demandons a ce que vos représentants arrivent à Abidjan au plus tard le 10 octobre pour participer pleinement à ces activités essentielles.

Nous attendons avec impatience votre participation. Veuillez agréer, cher Secrétaire Général, nos salutations les plus chaleureuses.

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

DocuSigned by:
Samson Adamu
BAEF13AEC61941E...

Samson Adamu
Director Tournaments & Events Division